

	La Ville de La Rochette	<b>FICHE D'AUTORISATION PARENTALE POUR LE DEPART DES ENFANTS</b> EN 006 2020-2021	Pôle Enfance
---	----------------------------	--	--------------

**Pour des raisons évidentes de sécurité et pour faciliter l'organisation des sorties des enfants, nous vous remercions de remplir impérativement ce document et de le transmettre en mairie au service scolaire (auprès de Mme Dal Santo). Le départ seul des enfants se fait sous l'entière responsabilité des parents.**

Je soussigné(e), Mme/M \_\_\_\_\_, autorise (1), n'autorise pas (2),  
mon enfant \_\_\_\_\_, en classe de \_\_\_\_\_

*En période scolaire, à partir seul de :*

- l'école après l'étude surveillée, **les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 18h00.**
- de l'accueil de loisirs pendant le post-étude, **les lundi, mardi, jeudi et vendredi** (entre 18h15 et 19h00)  
à \_\_\_ h en automne et en hiver,  
à \_\_\_ h au printemps et en été.
- de l'accueil de loisirs les mercredis après-midi (entre 16h30 et 19h00)  
à \_\_\_ h en automne et en hiver,  
à \_\_\_ h au printemps et en été.

*Pendant les vacances scolaires, à partir seul de :*

- de l'accueil de loisirs **les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi** (entre 16h30 et 19h00)  
à \_\_\_ h (vacances d'hiver),  
à \_\_\_ h (vacances de printemps),  
à \_\_\_ h (vacances d'été),  
à \_\_\_ h (vacances d'automne),

**Date :**

**Signature des parents :**

- (1) Rayer la mention inutile puis cocher les cases correspondantes à votre autorisation en stipulant les horaires de départ de votre enfant.  
(2) Rayer la mention inutile puis signer la feuille.